

ADMISSIONS PETITE SECTION : RENTREE 2021

Maternelle



Madame, monsieur

Si votre enfant rentre à **l'école maternelle d'Artenay** à la rentrée prochaine, vous devez :

➤ **1. RETIRER LE DOSSIER D'INSCRIPTION :**

Ce document nommé « Guide des familles » est récupérable en mairie d'Artenay ou sur le site internet de la commune : www.ville-artenay.fr

➤ **2. PROCEDER A L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT AUPRES DE LA COMMUNE :**

Pour cela, vous devez contacter la Responsable municipale du Site Maternelle qui vous recevra en entretien afin de **récupérer votre dossier d'inscription complet** et vous présenter les services périscolaires. *(Tout dossier incomplet sera refusé et bloquera le processus d'admission à l'école de votre enfant)*

➤ **3. FAIRE ADMETTRE VOTRE ENFANT A L'ECOLE :**

Après réalisation des étapes précédentes, vous devez contacter l'école afin de convenir d'un rendez-vous à l'une des dates suivantes :

↪ Les lundis 18 et 25 janvier, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

↪ Les mardis 12, 19 et 26 janvier, de 16h30 à 17h30

↪ Les vendredis 16, 23 et 30 janvier, de 16h30 à 19h

CONTACTS :

RESPONSABLE DU SITE MATERNELLE

MME PIERRE MELANIE

06 03 11 07 25

famille.mairie.artenay@orange.fr

DIRECTEUR DE L'ECOLE MATERNELLE

M. GUYON SYLVIE

02 38 80 08 19